

Dossier de demande de dérogation

Destruction de nichage d'espèce protégée

Article L 411-2 du code de l'environnement

Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) à Sainte-Eanne (79)

Année 2022



Etude réalisée pour :

CARRIERES MOUSSET
Les Hauts de Rochefort
79 800 SAINTE-EANNE

Espace associatif Langevin Wallon
48 rue Rouget de Lisle
79000 Niort
05 49 09 24 49
contact@ornitho79.org
www.ornitho79.org

OBSERVER, CONNAÎTRE ET PROTÉGER LES OISEAUX SAUVAGES



Table des matières

1. Contexte et objectif.....	4
1.1. Contexte réglementaire	4
1.2. Objectif du dossier	5
2. Présentation du projet	5
2.1. Le demandeur.....	5
2.2. Description et localisation du projet	7
3. Eligibilité du projet à l'obtention d'une dérogation.....	9
4. Objet de la demande de dérogation	10
4.1. Généralités	10
4.2. Tendances des populations.....	10
4.3. Déroulement de la reproduction.....	11
4.4. Choix des sites de reproduction	11
5. Analyse des impacts	12
6. Séquence Eviter Réduire Compenser	13
6.1. Destruction des nids hors de la période de présence des Faucons pèlerin	14
6.2. Installation d'un nichoir artificiel	14
6.3. Suivi de la nidification du Faucon pèlerin.....	19
Conclusion	19
Bibliographie.....	20

1. Contexte et objectif

La carrière des Hauts-de-Rochefort à Sainte-Eanne (79) exploite des matériaux calcaires depuis plus de 30 ans et est autorisée à produire annuellement 600 000 tonnes de matériaux pour des usages routiers, béton et agricole principalement. Elle est rattachée au siège des CARRIERES MOUSSET situé sur la commune d'Essarts-en-Bocage (85), détenue à 100% par le groupe EIFFAGE (Branche Infrastructure). CARRIERES MOUSSET emploie 70 personnes et la carrière de Sainte-Eanne est dotée de 7 salariés à plein temps.

Dans le cadre du projet des « Oiseaux des carrières » financé par la région Nouvelle-Aquitaine et l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine, des travaux d'inventaires ont été conduits en Deux-Sèvres au cours de la période 2018-2021. Ils ont conduit à la découverte de nombreux couples de Faucons pèlerins, qui sont aujourd'hui présents dans la totalité des carrières exploitées du département des Deux-Sèvres. Ce projet a également été l'occasion de nouer des partenariats avec les exploitants des sites dans le but de promouvoir des pratiques respectueuses de la biodiversité.

1.1. Contexte réglementaire

Inscrit sur la liste des espèces protégées par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, le Faucon pèlerin *Falco peregrinus* bénéficie des mesures de protections définies dans le code de l'environnement. Ainsi, la section 1 « Conservation des sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales ou végétales et de leurs habitats (Articles L411-1 à L411-3) » indique que :

Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées de de leurs habitats, sont interdits :

- **1. La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat.**

La délivrance des dérogations est précisée par l'article L411-2 doit répondre à trois conditions :

- il n'existe pas d'autre solution alternative satisfaisante ;
- la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ;
- l'activité envisagée entre dans un des 5 motifs dérogatoires :
 - Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels
 - dommages importants aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété
 - dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique
 - à des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces, et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins.

- pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.

1.2. Objectif du dossier

Le présent dossier a pour but de définir les éléments répondant à l'article L411-2 du code de l'environnement. Ainsi, nous détaillerons le contexte relatif à l'état de conservation des populations de Faucon pèlerin dans le département des Deux-Sèvres, dans l'Ouest de la France et plus généralement sur le territoire métropolitain. Nous présenterons ensuite les éléments relatifs au projet, à son calendrier et les mesures d'accompagnement mises en place, répondant ainsi aux attentes de la loi n°2016-1087 du 8/08/2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

2. Présentation du projet

2.1. Le demandeur

Siège social :

CARRIERES MOUSSET
Les Lombardières
CS 40040 – Sainte-Florence
85140 ESSARTS-EN-BOCAGE

Directeur : Antoine DEPELLEY – antoine.depelley@eiffage.com

Contact pour ce dossier : Eric DAVID – Directeur QSE et Foncier
06 26 12 07 26 – eric.david2@eiffage.com

Carrière de Sainte-Eanne :

CARRIERES MOUSSET
Les Hauts de Rochefort
85140 ESSARTS-EN-BOCAGE

Chef de carrière : Franck AMADOR – franck.amador@eiffage.com

Le groupe EIFFAGE a acquis en 2020, par l'intermédiaire de sa branche Infrastructure, 100% de la structure CARRIERES MOUSSET, dont le siège est situé en Vendée à Essarts-en-Bocage, et dont un des sites est situé sur la commune de Sainte-Eanne. CARRIERES MOUSSET comprend 9 sites, dont 7 en exploitation et 2 en cours de réaménagement final.

CARRIERES MOUSSET, exploitant du site de Sainte-Eanne a souhaité recourir aux services du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres qui lui a signalé la présence de l'espèce sur le site en 2021 pour l'accompagnement de la présente demande.

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres est une association à but non lucratif qui a pour objectifs l'étude et la protection des oiseaux et de leurs milieux. L'association est affiliée au niveau régional à Poitou-Charentes Nature et au niveau national à France Nature Environnement.

Elle a pour vocation l'observation, l'étude et la protection des oiseaux sauvages, nicheurs, hivernants ou migrateurs du département des Deux-Sèvres. Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres se veut être un acteur primordial de la conservation des oiseaux qui constituent un patrimoine naturel du département. Notre association regroupe tous ceux pour qui l'ornithologie, au-delà d'une passion, constitue la marque du respect de notre environnement. Elle emploie en 2022 12 salariés permanent et compte sur un réseau d'adhérents bénévoles de plus 300 personnes.

2.2. Description et localisation du projet

La carte ci-dessous présente la localisation de l'aire de Faucon pèlerin découverte en 2021 ainsi que le sens de l'exploitation prévue.



Les photos ci-dessous montrent la localisation du nid de Faucon pèlerin qui sera détruit par l'avancée de l'exploitation en cas d'issue favorable de la présente demande.

Photo 1 : front de taille exposé au sud-sud-ouest accueillant l'aire de Faucon pèlerin



Photos 2 : détail de l'aire de Faucon pèlerin



En 2021, cette aire a permis l'envol de 2 jeunes aux alentours du 5 juin. Elle est située relativement bas sur un front de taille qui mesure 23 mètres de haut, à une hauteur d'environ 8 mètres. Il s'agit d'une vire herbeuse, dont un renforcement est utilisé pour déposer la ponte. Au cours de leur croissance, les poussins sont ensuite amenés à utiliser un espace plus grand.

En 2022, le suivi mis en place par Carrières Mousset et confié au Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres atteste de la réutilisation de l'aire de 2021. Une ponte d'au moins trois œufs est déposée le 15 mars, l'éclosion a probablement eu lieu depuis environ 5 jours lors de la visite du 22 avril. Ces observations corroborent la durée d'incubation de 30 jours connue chez cette espèce. La visite du 23 mai permet d'observer 4 jeunes Faucons pèlerins à l'aire, ce qui constitue une petite surprise car jusqu'ici seulement trois œufs et trois poussins avait pu être confirmé. Ils sont très proches de l'envol et l'observation réalisée par les carriers après la date programmée d'envol le 28 mai semble attester que celui-ci a été réussi.

3. Eligibilité du projet à l'obtention d'une dérogation

L'autorisation d'exploitation du site de Sainte-Eanne a été obtenue, dans le cadre d'un renouvellement, par l'Arrêté préfectoral n°4819 du 9 avril 2009 (Préfecture des Deux-Sèvres) modifié et complété depuis cette date.

Il autorise la carrière de Sainte-Eanne à la production de 600 000 tonnes de matériaux calcaires par an, jusqu'à 2039 (30 ans d'autorisation), dans le cadre d'un phasage d'exploitation validant l'avancement des zones et fronts de taille de la carrière par période quinquennale.

À ce jour, les fronts de taille en cours d'exploitation se situent dans un axe général Nord-Ouest / Sud-Est et s'approchent de la zone de nichage actuelle des faucons pèlerins. Le front de taille sur lequel le nichage est présent est d'une hauteur totale de 23 mètres (non réglementaires à ce jour – ancienne autorisation d'exploitation), et cette zone est donc potentiellement instable dans le temps, des risques d'éboulement existent, avec des risques d'accident grave pour les opérateurs intervenant à proximité. Nous avons freiné au maximum l'avancée des fronts de taille dans cette zone, mais il nous est à court terme indispensable de sécuriser ces fronts en les découpant par hauteur de 7 à 10 mètres, pour des raisons de stabilité, et d'avancer l'exploitation en direction du Sud-Est.

Economiquement (perte de gisement disponible) mais également en matière de sécurité générale du site, ces fronts ne peuvent être maintenus dans le temps sous cette forme et nécessitent une exploitation à court terme.

Ainsi, conformément à l'article L411-2 du code de l'environnement, ce projet de destruction est éligible à une demande de dérogation puisqu'il s'insère à la fois dans « [...] *d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique [...]* » et que les modalités envisagées « *ne devraient pas nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle* » (cf. 5. Analyse des impacts)

4. Objet de la demande de dérogation

4.1. Généralités

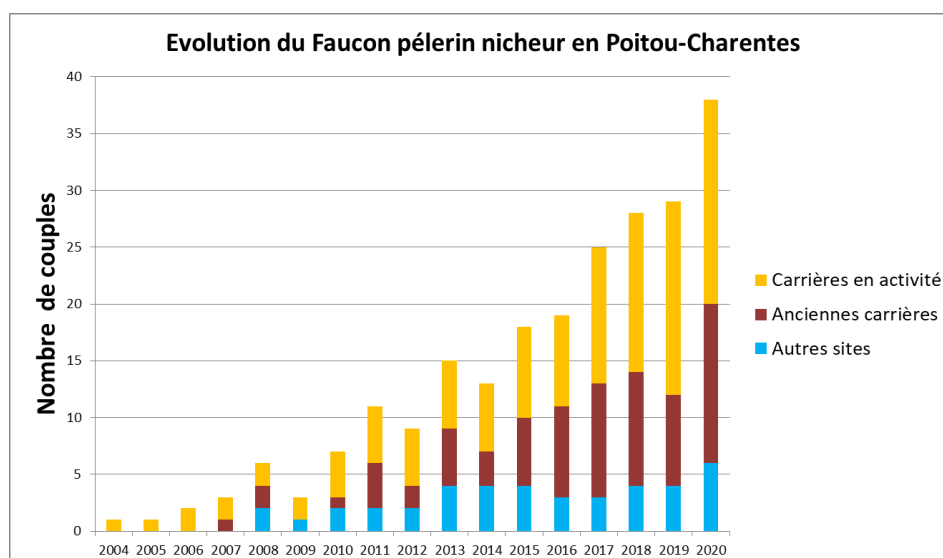
Le Faucon pèlerin *falco peregrinus* est une espèce cosmopolite répandue sur les 5 continents. Exclusivement ornithophage, il se nourrit de proies dont la taille varie de la taille de la Mésange bleue à la Corneille noire, même si les Turdidés (Merle, Grive, Etourneaux) et les colombidés (Pigeons, Tourterelles) font probablement partie des proies les plus consommées dans nos régions.

Espèce emblématique des milieux rupestres, elle a failli disparaître suite à la baisse de la fécondité et à la mortalité due aux pesticides organochlorés employés dans l'agriculture, combinées aux destructions directes par tirs et aux désairages pour la fauconnerie. Le faucon pèlerin connaît entre 1945 et 1970 ses années noires (Monneret, 2017).

4.2. Tendances des populations

En France, l'augmentation des effectifs fut progressive depuis 1970, suite à la protection de l'espèce et à l'important travail de conservation entrepris dans ces bastions de l'est du Pays, qui sont évalués à 200 couples en 1985. En 2002, la population nationale est estimée entre 1 100 et 1 400 couples (Thiollay & Bretagnolle, 2004) avec la réoccupation des régions comportant des reliefs naturels favorables, y compris les falaises côtières de la Bretagne et de la Normandie. L'espèce atteints les départements de l'ex-région Poitou-Charentes en 2004 en Vienne (Jeamet, 2007) et les Deux-Sèvres en 2008 (Armouet & Griard, 2008).

Cette implantation nouvelle reste dans un premier temps limitée à quelques sites, mais cette espèce est philopatride, c'est-à-dire que les juvéniles tendent à nicher à proximité de leur lieu de naissance. Ainsi, un mouvement de colonisation de nouveaux sites s'amorce, mais il échappe probablement en partie aux ornithologues locaux, et ce n'est qu'à partir du milieu des années 2010 que ce phénomène commence à prendre une ampleur qui n'avait pas été envisagée. En Deux-Sèvres, en 2018, 10 sites sont occupés (Braud, 2019). Les travaux du projet régional « Oiseaux des carrières » conduit par les associations ornithologiques de Poitou-Charentes Nature montre une dynamique similaire sur les 4 départements de l'ex-région, avec un effectif nicheur évalué à 35-39 couples en 2021 (PCN, 2021). Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la population nicheuse dans la région entre 2004 et 2020 (PCN, 2020).



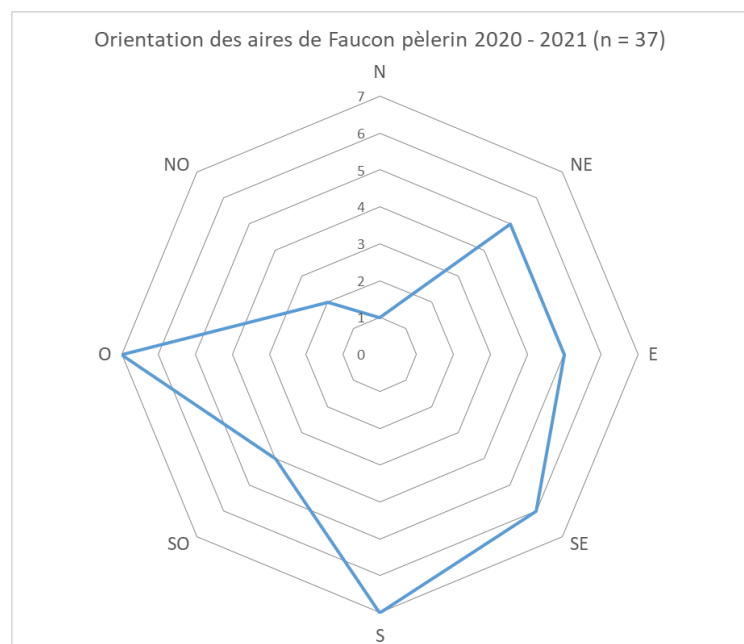
4.3. Déroulement de la reproduction

Les oiseaux se cantonnent généralement dès janvier, notamment les mâles, mais les parades ne commencent réellement qu'en février, qui voit les couples se former. La taille de la ponte varie selon l'expérience et l'âge des oiseaux, est dans des conditions idéales de 4 œufs. Elle est déposée aux alentours du 10 mars en Deux-Sèvres. Les conditions météorologiques à cette période sont déterminantes, et peuvent occasionner des échecs ou des retards qui sont en général préjudiciables à la survie des poussins. Après 30 jours d'une incubation assurée par les deux membres du couple, les éclosions interviennent dans la deuxième quinzaine d'avril. L'élevage qui dure entre 35 et 42 jours conduit ensuite les poussins à l'envol entre le 20 mai et le 5 juin, avec une date médiane au 26 mai en Deux-Sèvres. Les jeunes tendent à rester dans les environs de la carrière dans les semaines qui suivent où ils sont encore activement nourris par les adultes. L'apprentissage de la chasse dure tout l'été, et des Faucon pèlerins ont été observés en carrière et en famille jusqu'en juillet, et sans doute au-delà en août. Les parents adoptent alors progressivement une attitude indifférente vis-à-vis des jeunes et les faucons entrent dans une période d'erratismo qui peut les conduire loin de leur site de nidification, à la recherche de nourriture.

4.4. Choix des sites de reproduction

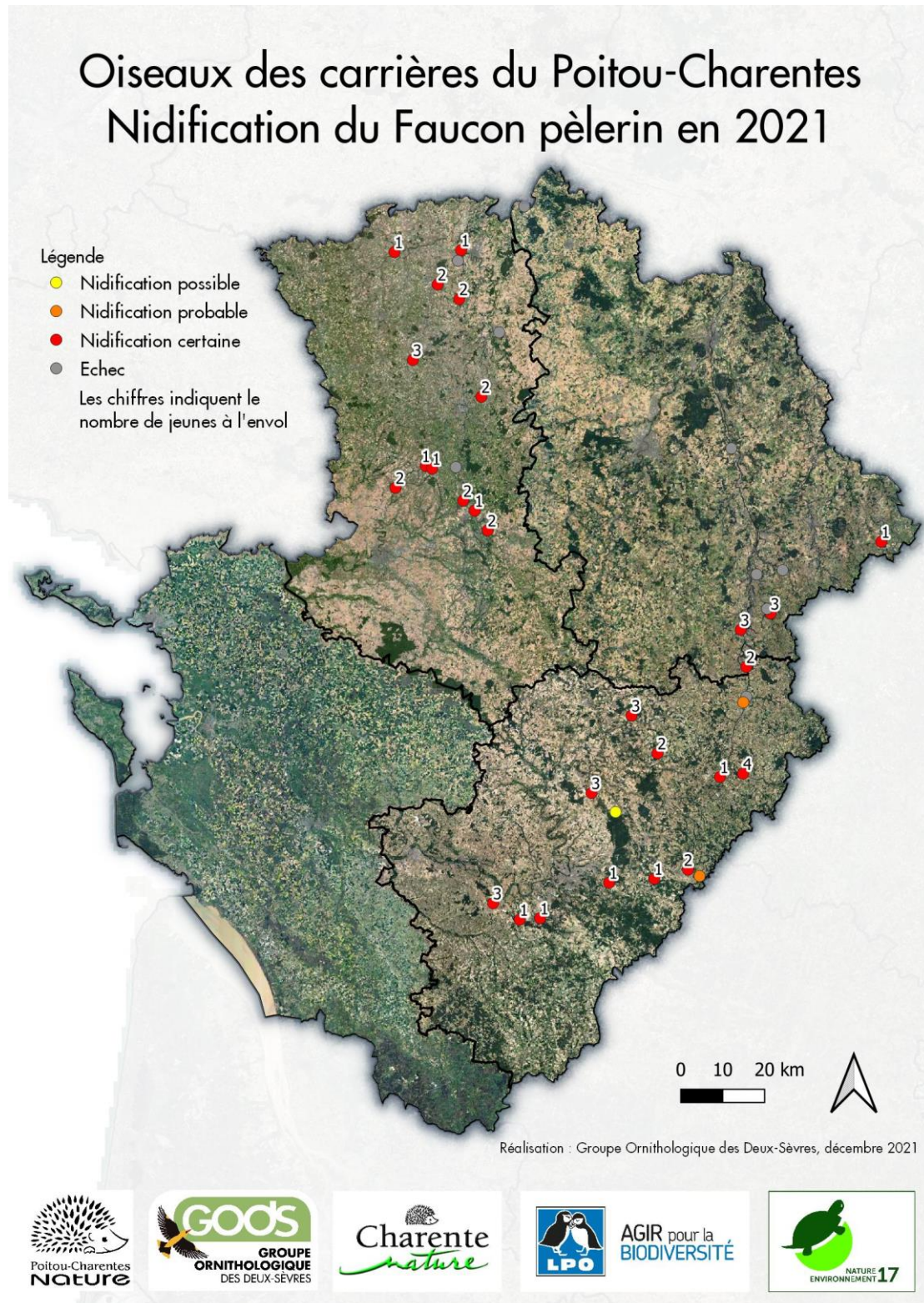
Le paramètre principal qui dicte le choix des aires des Faucons pèlerins est la présence de vires et replats abrités au sein des fronts de taille. Malheureusement, il est impossible de les décrire précisément, par leur dimension notamment, car ils sont inaccessibles au commun des mortels. Une analyse a cependant été conduite dans le cadre du projet déjà cité. Elle montre que les nids sont en moyenne situés aux deux tiers de la hauteur du front de taille, que la hauteur des fronts varie de 6 à 60 mètres, celle des nids de 3 à 35 mètres. Lorsqu'il existe des empilements de fronts de taille, les couples s'installent préférentiellement sur 2 fronts supérieurs. Ces éléments, bien que devant être interprétés avec précaution au vu de la faible taille de l'échantillon ($n = 37$), montrent la préférence des Faucons pèlerins pour les sites de nidification élevés et dégagés.

Concernant l'orientation des fronts, (Monneret, 2017) suggère que les oiseaux s'installent de préférence sur les fronts orientés à l'est et au sud dans l'ouest de la France. Notre étude locale, portant sur un nombre limité de nids ($n = 37$), suggère un évitement des orientations nord et ouest, mais ne semble pas montrer de différence nette entre les autres orientations. En effet, la présence des microreliefs au sein des fronts peut rendre favorable des fronts *a priori* mal orientés. La rose des vents des orientations ci-dessous résume les résultats de cette étude.



5. Analyse des impacts

En Deux-Sèvres, il est donc à présent largement répartie, puisque nicheur dans la totalité des carrières exploitées du département, et dans 4 carrières non exploitées. Sa population totale est évaluée en 2021 à 16 couples. Des vellétés d'installation sont par ailleurs observées sur des pylônes à haute tension notamment dans les Zones de Protection Spéciales désignées pour les oiseaux de plaines, ainsi qu'en milieu urbain, notamment à Niort.



L'espèce est donc classé en tant que « En danger critique » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes en 2018, mais ce classement serait sûrement revu au regard des éléments collectés dans le cadre du projet « Oiseaux des carrières » et l'espèce serait certainement plutôt considérée comme « En danger » ou même simplement comme « Vulnérable » en raison de sa dynamique très favorable et malgré un nombre toujours limité de sites de nidification. Ainsi, au vu d'une dynamique également très favorable à l'échelle nationale, la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (MNHN, 2016) considère que l'espèce n'est plus menacée en France et lui attribue le statut « préoccupation mineure ».

6. Séquence Eviter Réduire Compenser

L'impact lié au projet d'exploitation est donc clairement identifié avec la destruction d'une aire de Faucon pèlerin, et la mise en place de la séquence Eviter – Réduire – Compenser s'avère nécessaire.

L'évitement de la destruction du nid n'est pas possible, en raison des instabilités du front de taille actuel de 23 mètres sur lequel est positionnée l'aire du Faucon pèlerin. Cette hauteur n'est aujourd'hui pas adéquate avec la réglementation en carrière, qui impose des fronts de taille n'excédant pas 15 mètres, mais encore moins avec l'action de sécurisation en cours de l'extraction sur le site de Sainte-Eanne, ayant amené à valider, en concertation avec la DREAL Nouvelle Aquitaine, des hauteurs de front de taille inférieures (7 à 10 mètres), permettant ainsi de limiter les risques d'éboulement. L'exploitation du gisement en évitant celle-ci pourrait d'ailleurs faire apparaître des instabilités complémentaires, qui pourraient menacer directement le nid. Enfin, des volumes de matériaux non extractibles découleraient d'un tel évitement, rendant cette hypothèse extrêmement problématique pour la pérennité économique du site.

Les mesures de réduction prises sont les suivantes :

1. Destruction du nid hors de la période de nidification, d'élevage des jeunes et de formation du couple.

Les mesures de compensation sont les suivantes :

2. Positionnement d'un nichoir artificiel

Les mesures d'accompagnement sont les suivantes :

3. Suivi du Faucon pèlerin sur le site pendant 3 ans suivant la destruction du nid.
4. Rédaction d'une note de synthèse annuelle

Les différentes mesures sont décrites pages suivantes.

6.1. Destruction des nids hors de la période de présence des Faucons pèlerin

Afin d'éviter la destruction directe d'adultes, de poussins ou d'œufs, les travaux sont réalisés hors période de reproduction, c'est-à-dire entre le 15 juillet et le 30 janvier. Dans le cas de la carrière de Sainte-Eanne, et sous réserve d'une instruction rapide du présent dossier, la destruction du nid, par minage « classique » interviendra entre le 1^{er} août et le 31 décembre, période à laquelle les Faucons pèlerins sont absents de la carrière.

6.2. Installation d'un nichoir artificiel

L'étude des fronts de taille naturels de la carrière révèle que des possibilités d'installation en paroi existent. Toutefois, nous considérons que les emplacements existants n'ont pas les caractéristiques idéales, que ce soit en termes d'orientation des fronts, de taille ou même de compacité du rocher. Les oiseaux sont en effet sensibles à ce paramètre, et les fronts instables, où ont lieu de fréquentes chutes de pierre, même petites, sont évitées.

Aussi nous avons retenu l'installation d'un nichoir artificiel, qui présente des caractéristiques de dimension, d'abri, qui sont indéniables. Le modèle choisi, de marque Schweggler, a été retenu pour cette installation. En béton de bois, ils présentent une très bonne durabilité. Ces dimensions imposantes (L 80 x H 73 x P 130 cm) et son poids nécessite une structure adaptée. Pour son installation, nous avons retenu un front de taille dont l'orientation est relativement similaire au front de taille actuel, c'est-à-dire une exposition de l'entrée du nichoir au sud-ouest. Un choix a dû être effectué car ce n'est *a priori* par l'orientation préférée des oiseaux, mais le front de taille présentait une structure compacte qui est un avantage indéniable, pour la sécurité des oiseaux et des opérateurs. Considérant que l'orientation du nichoir est quasiment identique à l'orientation du nid actuel, que le nichoir comporte des caractéristiques permettant un très bon abri des adultes et des poussins, que ce secteur de la carrière est relativement calme, nous avons choisi l'orientation visible sur les photos et la carte pages suivantes. Enfin, l'installation du nichoir est complété par la mise en place d'une épaisseur de 2 à 4 cm de cailloux de 4 à 6 mm de diamètre en fond de nichoir, afin de créer des conditions idéales pour la ponte des œufs, ainsi que pour l'hygiène générale du nid.

Photos 3 et 4 : photo du nichoir et dimensions

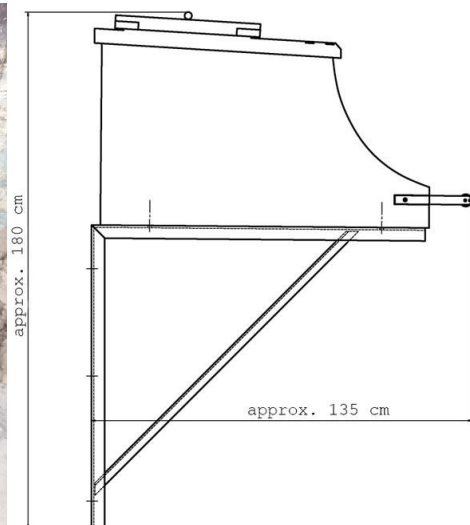


Photo 4 : vue générale de la paroi retenue pour l'implantation du nichoir



Photo 5 : vue détaillée du front retenu pour l'implantation du nichoir



Localisation du nid de Faucon pèlerin à la carrière Mousset (Ste-Eanne - 79)

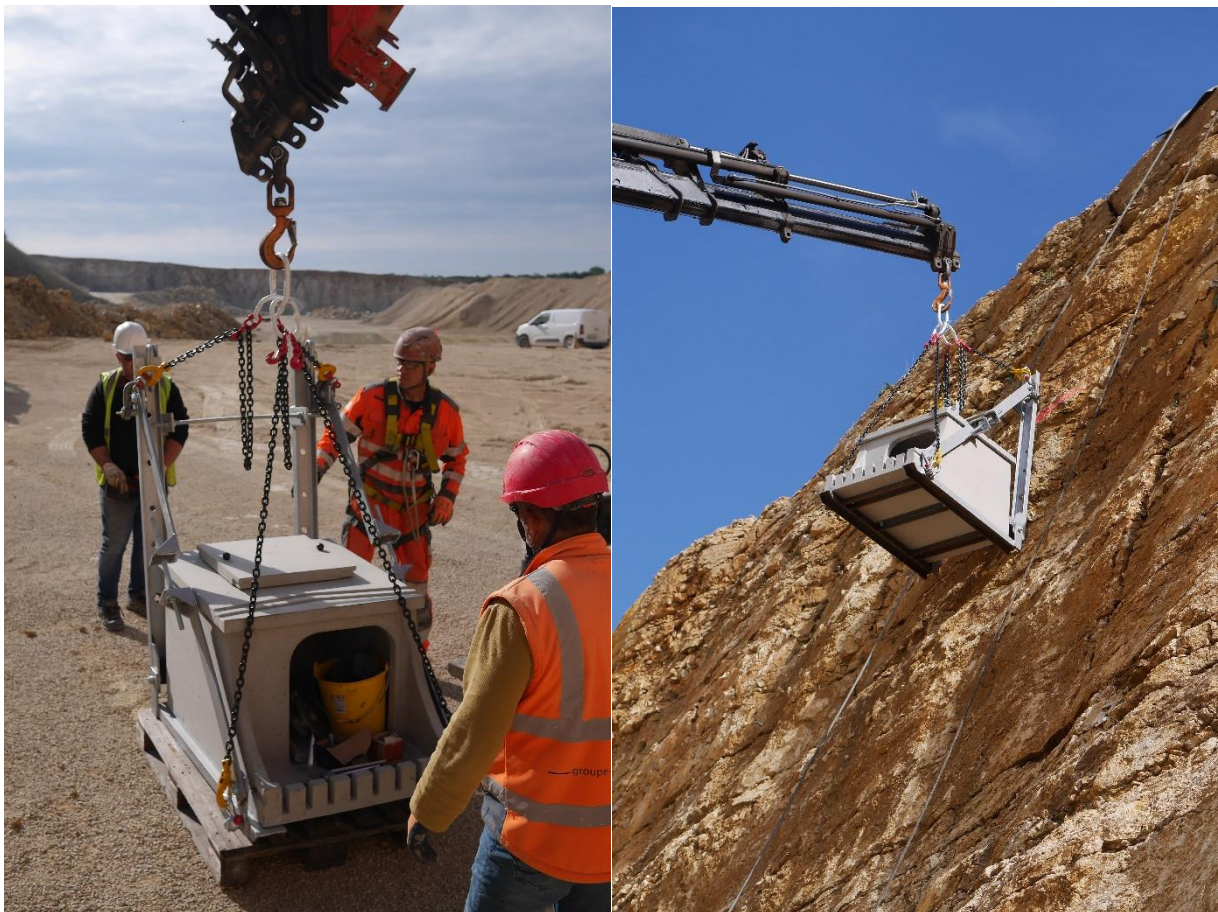


Le budget de cette mesure, qui a été mise en œuvre au printemps 2022 est le suivant :

- Achat du nichoir (de marque SCHWEGLER, distribué par VALLIANCE) – 1850 € HT
- Construction de la structure d'accueil (support de fixation au front et de réglage de l'angle pour assurer l'horizontalité du nid), fabriqué par les soudeurs de l'entreprise – 700€ HT (matériel et main d'œuvre)
- Foration pour implantation des pieux permettant la suspension du nichoir depuis le front supérieur – 500 € HT (matériel et main d'œuvre)
- Location de la grue pour l'installation – 200 € HT
- Temps des salariés : une matinée de montage / positionnement du nichoir à 4 personnes.

On peut estimer le coût de cette mesure à environ 3 500 € HT.

Photos 6 à 10 : travaux d'installation du nichoir réalisés le 21 avril 2022





6.3. Suivi de la nidification du Faucon pèlerin

Le retour du Faucon pèlerin sur le site sera suivi par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres en 2023, 2024 et 2025. Ce suivi, basé sur 4 sessions d'observations au cours de la période de reproduction fera l'objet d'une note de synthèse annuelle à destination de l'entreprise. Dans le cadre de la présente démarche, et afin de faciliter le retour d'expérience sur ce type de mesure de réduction, d'accompagnement et de compensation, les éléments pourront être communiqués aux services de l'état en charge de l'instruction de la présente demande.

Le coût de cette mesure est évalué entre 1 500€ et 2 000€ annuel, soit 4 500 à 6 000 € sur la période triennale.

Conclusion

Les éléments aujourd'hui connus concernant le retour du Faucon pèlerin dans les carrières de plaine du centre-ouest de la France permettent d'accueillir avec une relative sérénité les rares cas de conflit entre le positionnement des nids et l'exploitation industrielle. La bonne application de la séquence Eviter Réduire Compenser devrait permettre dans ce cas précis, de limiter très fortement l'impact sur la population nicheuse au niveau départementale, et pourrait même être sans aucun impact au niveau local, si le nichoir était rapidement adopté. Les suivis ornithologiques des années futurs devront permettre d'évaluer l'intérêt d'un tel aménagement face à la présence de front de taille d'exploitation actuellement jugés peu propices, et la durée nécessaire à l'adoption de celui-ci.

Bibliographie

- Armouet A. & Griard B., 2008. Première nidification du Faucon pèlerin *Falco peregrinus* en Deux-Sèvres. Le Lirou 28 : 17.
- Baudouin J-C. & Angebault S., 2015. Premières nidifications du Faucon pèlerin *Falco peregrinus* en Maine-et-Loire. Le Crex 15 : 51-54.
- Braud C., 2018. Faucon pèlerin *Falco peregrinus* nicheur en Deux-Sèvres : 10 années, 10 couples ! Le Lirou 38 : 44-47.
- Cozic E., 2019. Nidification du Faucon pèlerin en Bretagne, état des lieux. Ornithos 26-6 : 273-291.
- Cugnasse J-M., 2004. Le Faucon pèlerin *Falco peregrinus* devient-il anthropophile ? Alauda 72(2) : 107-124.
- Geroudet P. & Cuisin M., 2000. Les rapaces d'Europe, diurnes et nocturnes. Delachaux et Niestlé, Paris, 446 p.
- Jeamet E., 2007. Première nidification du Faucon pèlerin *Falco peregrinus* en Poitou-Charentes. L'Outarde 44 : 18-19.
- LPO Mission Rapaces, 2018. Les Cahiers de la surveillance 2007 à 2016. <http://rapaces.lpo.fr/mission-rapaces/les-cahiers-techniques#2>
- Monneret J-R., 2017. Le Faucon pèlerin. Delachaux & Niestlé, 240 p.
- Poitou-Charentes Nature (coord.), Jourde P., Sardin J-P., Mercier F. et Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, 2015. Les oiseaux du Poitou-Charentes. Fontaine-le-comte, 432 p.
- Poitou-Charentes Nature, 2018. Liste rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes. 25 p.
- Poitou-Charentes Nature, 2022. Oiseaux des carrières du Poitou-Charentes, Rapport final 2021 phase 4/4. Rapport d'étude du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (coord.), de la LPO Poitou-Charentes, de Charente Nature et de Nature Environnement 17. 47 p. et annexes.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016. La liste rouge des espèces menacées de France, oiseaux de France métropolitaine. Paris, France, 25 p.
- Thiollay J-M. & Bretagnolle V. (coord.), 2004. Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris.